

# Procès-Verbal de la session de Printemps 2023 de la section 7 du Comité National de la Recherche Scientifique

5–8 juin 2023

La section 07, pour la mandature 2021-2026, est composée de:

- Massih-Reza Amini - PU @ LIG (Grenoble)
- David Auber - PU @ LaBRI (Talence)
- Frédéric Bimbot - DR @ IRISA (Rennes)
- Lilian Bossuet - PU @ LabHC (Saint-Étienne)
- Anne Decristoforo - IFSeM (Villejuif)
- Isabelle Fantoni (membre du bureau) - DR @ LS2N (Nantes)
- Inbar Fijalkow (Présidente) - PU @ ETIS (Cergy)
- Hervé Glotin - PU @ LIS (Toulon)
- Carole Kurzydowski - LPTHE (Paris)
- Huyen Nguyen - MCF @ LISN (St. Aubin)
- Barbara Nicolas (membre du bureau) - DR @ Créatis (Lyon)
- Caroline Petitjean - PU @ LITIS (Rouen)
- Franck Plestan - PU @ LS2N (Nantes)
- Dario Prandi (Secrétaire scientifique) - CR @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Paolo Robuffo Giordano - DR @ IRISA (Rennes)
- Benoît Rosa - CR @ ICube (Strasbourg)
- Charles Soussen (membre du bureau) - PU @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Sophie Tarbouriech - DR @ LAAS (Toulouse)
- David Trebosc - IR @ DRH (Paris)
- Nicolas Tremblay - CR @ GIPSA-lab (Grenoble)
- Steeve Zozor - DR @ GIPSA-lab (Grenoble)

Absents : Anne Decristoforo et Nicolas Tremblay

La section a eu des entretiens avec :

- Adeline Nazarenko, directrice de l'INS2I ;
- Anne-Christine Hladky, directrice adjointe de l'INSIS.

Lors de nos échanges, Isabelle Queinnec (Directrice adjointe scientifique INS2I), Pierre Chainais et Marc Gouttefarde-Tanich (Délégués scientifique INS2I) ont été partiellement présents.

La section a aussi invité les directeurs de deux GDR à présenter leur domaine ainsi que les directeurs d'unités (et porteurs du projet si différents) évalués à titre principal par la section 7 du CoNRS et dont elle devait émettre un avis sur le renouvellement d'association avec le CNRS.

La section a un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis les concours. Elle produit un rapport pour chacun des dossiers évalués, disponible dans l'espace personnel des chercheurs (<https://evaluation.dsi.cnrs.fr>). La mandature actuelle de la section propose un site web à l'adresse <http://section7.cnrs.fr>, avec des conseils aux chercheurs et aux candidats aux concours CR et DR2.

## 1 Ordre du jour de la session de printemps 2023

- Approbation du procès-verbal de la session d'automne 2022 ;
- Échange avec les directeurs des instituts de rattachement ;
- Intervention de certains GDR relevant de la section ;
- Évaluation des demandes concernant les structures de recherche :
  - Avis de pertinence sur les projets d'association et sur les renouvellements d'association (vague C) des unités de recherche au CNRS ;
  - Changement de direction des unités rattachées au CNRS ;
- Évaluation des dossiers concernant les chercheurs :
  - Evaluation à vague de chercheurs ;
  - Demandes d'éméritat
  - Reconstitution de carrière ;
  - Titularisation des chargés de recherche stagiaires.

## 2 Informations diverses et fonctionnement de la section 7

### Session d'automne 2022 de la section 7

Le PV de la session d'automne 2022 est approuvé à l'unanimité.

La prochaine session d'automne aura lieu du 13 au 17 novembre 2023.

### Renouvellement d'un membre de la section

Aïda Todri-Sanial membre nommée et membre du bureau, a démissionné de la section 7 après la session de printemps 2022. La section tient à la remercier chaleureusement pour son travail au sein de la section.

Son remplacement a été assuré par Lilian Bossuet, qui ce printemps participe pour la première fois aux travaux de la section. De plus, Barbara Nicolas a rejoint le bureau de la section en remplacement de Aïda Todri-Sanial.

## Vote sur la durée du mandat du Comité National

En vue d'une discussion qui aura lieu lors de la séance du 12 juillet 2023 de la CPCN (conférence des présidents du comité national), la section a voté sur la possibilité de retourner à un mandat de 4 ans. Sur 18 vœux exprimés, 14 sont en faveur d'un retour à un mandat de 4 ans, 1 est dévorable et 3 s'abstiennent.

## Interventions GDR

En poursuivant la démarche entamée lors de la session de printemps 2022, pour mieux comprendre les différentes thématiques relevant de la section et leurs défis actuels, les membres de la section ont assisté aux interventions des représentants de deux GDR :

- **GDR Sécurité informatique** (Caroline Fontaine)
- **GDR Labos 1point5** (Matthieu Latapy et Mélissa Ridel)

## Médailles du CNRS

Chaque année, le CNRS remet des médailles à des chercheuses ou chercheurs du CNRS, des universités ou d'autres EPST Français. La médaille de bronze récompense les premiers travaux consacrant des jeunes chercheurs et chercheuses spécialistes de leur domaine. Cette distinction représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes. La médaille d'argent, quant à elle, distingue des chercheurs et des chercheuses pour l'originalité, la qualité et l'importance de leurs travaux, reconnus sur le plan national et international.

Les lauréats et lauréates des années précédentes, toutes disciplines confondues, sont listés ici :

- Médaille de bronze : <https://www.cnrs.fr/fr/talents/cnrs?medal=40>
- Médaille d'argent : <https://www.cnrs.fr/fr/talents/cnrs?medal=39>

Les lauréats des années précédentes de l'INS2I, dont dépend la section 07, se trouvent ici :

- Médaille de bronze : <https://www.ins2i.cnrs.fr/fr/talents/cnrs?medal=240>
- Médaille d'argent : <https://www.ins2i.cnrs.fr/fr/talents/cnrs?medal=239>

La section 07 du Comité National demande à la communauté des chercheurs et chercheuses de ses disciplines de nommer des personnalités du monde de la recherche afin d'examiner leurs dossiers en vue de l'obtention d'une médaille de Bronze ou d'Argent. Le dépôt des nominations (aucune auto-nomination n'est acceptée) se fait par courriel à la présidente ([Inbar.Fijalkow@ensea.fr](mailto:Inbar.Fijalkow@ensea.fr)) et au secrétaire scientifique ([dario.prandi@centralesupelec.fr](mailto:dario.prandi@centralesupelec.fr)) de la section. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **20 octobre 2023**. Les dossiers doivent comporter le **CV de la personne**, ainsi qu'un **argumentaire de quelques pages**.

Nous attirons l'attention de la communauté sur le fait que toutes les personnalités de la recherche académique, quel que soit leur employeur (CNRS, Université, autre EPST) sont éligibles pour nommer une personne ou être nommées. Il est possible de nommer plusieurs personnes pour l'une, l'autre ou les deux distinctions. Dans ce cas, il est demandé de veiller à l'équilibre paritaire.

Les dossiers reçus et éligibles seront examinés par la section 07 du Comité National lors de sa prochaine session d'automne. Les dossiers retenus seront proposés à l'INS2I, qui prendra la décision finale sur les noms à faire remonter au CNRS.

## Éméritats

La procédure pour une demande d'éméritat débute plus d'une année et demi avant le départ à la retraite du/de la DR concerné.e. Après l'avis de la ou du DU, le dossier doit être expertisé par la section, puis par le conseil scientifique du CNRS, qui donnent leurs avis. La décision définitive est prise par le PDG du CNRS sur recommandation de l'institut.

Concernant la durée et les renouvellements possibles:

Le titre de directeur de recherche émérite est attribué pour une durée maximale de 5 ans et peut être renouvelé au plus 2 fois, pour une durée qui ne peut excéder la durée initiale – soit une durée totale de 15 ans maximum (cf. [art. 57-2 du décret no. 83-1260 du 30 décembre 1983](#) modifié par le [décret no. 2021-1422 du 29 octobre 2021](#)).

Par ailleurs, par courrier de mars 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche précise qu'un directeur de recherche ayant déjà bénéficié de l'éméritat (tel que réglementé avant l'entrée en vigueur du décret modificatif du 29 octobre 2021), bénéficie, au moment où il formule une demande de renouvellement de son titre, des mêmes droits ouverts par le décret du 29 octobre 2021 que ceux d'un directeur de recherche qui formule une demande de délivrance de l'éméritat pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du décret précité, pour une durée totale de 15 ans maximum.

## 3 Interventions d'Adeline Nazarenko (INS2I) et Anne-Christine Hladky (INSIS)

Adeline Nazarenko, directrice de l'INS2I depuis février 2023, et Isabelle Queinnec, DAS référente section 7, viennent échanger avec la section. Anne-Christine Hladky, DAS référente section 7 de l'INSIS, vient également rencontrer la section.

Adeline Nazarenko communique à la section les informations suivantes.

## Nouvelle direction de l'institut

AN a pris la direction de l'institut en février 2023, après en avoir été chargée de mission et puis directrice adjointe scientifique de 2016 à 2021. Elle prévoit une direction en ligne avec l'historique de l'institut.

Son mandat s'articulera autour du développement de trois objectifs scientifiques principaux :

- les fondamentaux des sciences informatiques ;
- leurs interactions avec les autres sciences ;
- leurs interactions avec une société en transformation.

Même si l'INS2I est un petit institut (4% du personnel de recherche du CNRS est affecté à l'INS2I), les sciences informatiques sont désormais devenues essentielles dans tous les domaines scientifiques. C'est pour cette raison que le CNRS demandera à l'INS2I d'avoir un rôle moteur dans la direction de la recherche au niveau national. Ce processus est déjà en cours, comme manifesté par la récente création de la CID 55, ainsi que du **Centre AISSAI**.

Pour permettre au grand public de mieux saisir les enjeux au cœur de l'institut, celui-ci changera de nom, en passant de "Institut des sciences de l'information et de leurs interactions" à "Institut des sciences informatiques et de leurs interactions".

## Rattachement secondaires

Le CNRS a décidé de réduire le nombre d'unités rattachées aux différents instituts à titre secondaire. La situation actuelle pour l'INS2I, avant réduction, est de 34 unités rattachés secondairement à l'institut, en plus des 42 rattachées à titre principal.

Concrètement, l'institut n'a pas les moyens de soutenir un si grand nombre de rattachements secondaires avec des postes ou des moyens financiers, d'autant plus que l'institut n'intervient que très marginalement dans la politique scientifique de la plupart de ces unités.

La liste mise à jour des unités en rattachement secondaire à l'INS2I et à l'INSIS nous a été communiqué après la session. Elle est consultable en annexe.

*Question : Si un candidat ne demande l'affectation que dans des unités rattachés à titre secondaire à l'INS2I, a-t-il la possibilité d'y être affecté ?*

AN : Oui, c'est possible. Mais l'institut cherchera plus globalement à renforcer les laboratoires rattachés à titre principal à l'INS2I.

## Chaires de Professeur Junior (CPJ)

En 2023, l'INS2I a mis à concours 4 CPJ. Comme en 2022, les postes ont été publiés assez tardivement et avec un délai de candidature très court, ce qui a sûrement impacté

la quantité des candidatures reçues et limité les démarches des laboratoires ciblés pour démarcher des candidats. Ce point, commun à tout les instituts, à été porté à l'attention du nouveau DRH du CNRS.

Concernant la motion **“Inquiétudes concernant les Chaires de professeur junior CNRS”**, adoptée par la section le 23 mai 2023, AN se dit sensible aux points soulevés par la section. Cependant, l'INS2I étant un très petit institut dont le périmètre scientifique de certains thèmes est en direct concurrence avec le secteur privé, il ne peut pas se permettre de passer à côté des possibles recrutements.

*Question : Quid du processus de titularisation ? Antoine Petit vient d'annoncer en CPCN qu'il va demander l'avis des sections du Comité National pour la titularisation, mais nous n'avons pas plus de détails.*

AN : Pas de réponse claire pour l'instant. Ce point sera sûrement clarifié avant que les premières CPJ arrivent à terme.

## **Concours**

*Question : certains instituts, et aussi l'INS2I dans le passé, recrutent en CR des candidats actuellement fonctionnaires dans l'ESR. Est-ce envisageable, en particulier pour les postes sur des thèmes en interaction avec ces instituts ?*

AN : Non, la politique de l'INS2I est de ne pas recruter des chercheurs déjà dans le système français.

*Question : quid du niveau attendu pour les recrutement des DR externes ? Quels profils seront à cibler et avec quelle expérience ?*

Le concours DR externe est assez ouvert, il n'y a pas de profil défini a priori. Les dossiers sont à évaluer au cas par cas, en fonction de leur excellence scientifique.

## **4 Évaluation des demandes concernant les structures de recherche**

### **Avis de pertinence sur le renouvellement d'associations au CNRS**

La section a échangé avec les directeurs des unités évaluées dans la vague C et dont l'activité relève de la section 7 comme section principale. Il s'agit de : I3S (UMR 7271), CRAN (UMR 7039), LORIA (UNR 7503), ICube (UMR 7357) et LIS (UMR 7020).

Elle émet un avis très favorable pour le renouvellement d'association au CNRS des unités suivantes :

- I3S (UMR 7271) - M. Frédéric Mallet en tant que directeur et M. Vicente Zarzoso en tant que directeur adjoint
- CRAN (UMR 7039) - M. Gilles Millerieux en tant que directeur, et Mme Muriel Barberi-Heyob et M. Benoît Iung en tant que directrice adjointe et directeur adjoint

- LORIA (UMR 7503) - M. Yannick Toussaint en tant que directeur et M. Sylvain Lazard en tant que directeur adjoint
- ICube (UMR 7357) - M. Fabrice Heitz en tant que directeur, Mme Nadia Bahlouli, M. Jens Gustedt et M. Pierre Renaud en tant que directrice adjointe et directeurs adjoints

Elle émet un avis favorable pour l'unité suivante :

- LIS (UMR 7020) - M. Sylvain Sené en tant que directeur, M. Patrice Bellot et Mme Francesca Chittaro en tant que directeur adjoint et directrice adjointe

Concernant les unités qui relèvent de la section 7 comme section secondaire, elle émet un avis très favorable pour le renouvellement d'association au CNRS des unités suivantes :

- ISM (UMR 7287) - Mme Martine Pithioux en tant que directrice, M. Nicolas Mascret, M. Guillaume Rao, M. Stéphane Viollet en tant que directeurs adjoints
- FEMTO-ST (UMR 6174) - M. Michael Gauthier en tant que directeur et Mme Thérèse Leblois en tant que directrice adjointe
- INT (UMR 7289) - M. Frédéric Chavanne en tant que directeur et M. Olivier Coulon et M. Frédéric Brocard en tant que directeurs adjoints
- Institut Fresnel (UMR 7249) - Mme Sophie Brasselet en tant que directrice, M. Julien Lumeau et M. Jean-Yves Natoli en tant que directeurs adjoints
- LAGRANGE (UMR 7293) - M. Philippe Stee en tant que directeur

Elle émet un avis favorable pour les unités suivantes :

- FCLAB (UAR 2200) - Mme Marie-Cécile Pera en tant que directrice et M. David Bouquain en tant que directeur adjoint
- S P E (UMR 6134) - M. Paul Antoine Santoni en tant que directeur et Mme Elodie Guinoiseau en tant que directrice adjointe

La section n'émet pas d'avis (en fait, un avis différé) concernant le CRMBM (UMR 7339) car elle n'est pas en possession du rapport de l'HCERES au moment de la session.

## **Examen des changements de direction en décalage par rapport au contrat**

La section rappelle que le changement est en général effectué au changement de contrat. Les changements en cours de contrats, bien que possibles, comptent comme une direction pendant la durée d'un contrat complet et ne permettent pas plus d'un renouvellement.

La section émet un avis très favorable aux changements de direction suivants :

- ISIR (UMR 7222) : M. Stéphane Doncieux en tant que directeur et M. Mohamed Chetouani directeur adjoint.
- MAP5 (UMR 8145) : M. Antoine Chambaz en tant que directeur.

La section émet un avis favorable au changement de direction suivant :

- IRCICA (UAR 3380) : M. Laurent Grisoni en tant que directeur.

## 5 Évaluation des dossiers concernant les chercheurs

Les rapports à mi-vague sont examinés à la session d'automne et concernent les activités de recherche durant les **5 derniers semestres**.

Les rapports à vague, examinés lors de la session de printemps, concernent les activités de recherche effectuées durant les **10 derniers semestres** et doivent contenir un **projet de recherche** pour les prochaines années.

La section rappelle que les rapports à (mi-)vague produits par les chercheurs doivent être complets, synthétiques et bien rédigés. Des recommandations sont disponibles ici:

[https://intranet.cnrs.fr/Cnrs\\_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Documents/Recommandations.pdf](https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Documents/Recommandations.pdf)

Pour remettre en phase les vagues des évaluations chercheurs et des unités, le CNRS a déclaré l'année 2023 comme une année blanche pour l'évaluation des chercheurs. Lors de la session de printemps 2023, la section 7 a donc effectué seulement 2 évaluations, en émettant deux avis favorables.

### Émeritats

La section s'exprime sur 2 premières demandes d'émeritat, et sur 4 demandes de renouvellements. Elle émet 3 avis très favorables, 2 avis favorables et un avis défavorable.

### Titularisations

Après examen de leur rapport d'activité et des appréciations de circonstance de leurs directeurs de recherche et de laboratoire d'affectation, M. Valentin De Bortoli et M. Cédric Girerd, recrutés en 2021 par la section 7, reçoivent un avis favorable à leur titularisation.

### Reconstitution de carrière

La section émet un avis favorable à la demande de reconstitution de carrière d'un chercheur.

## Annexes

### Unités en rattachements secondaire à l'INS2I et à l'INSIS

La nouvelle direction de l'INS2I a poursuivi la réflexion entamée sous la direction d'Ali Charara. Elle a décidé de limiter les rattachements secondaires aux 8 unités suivantes :

- FEMTO-ST (INSIS)
- I2M (INSMI)
- ICM (INSB)
- Institut Pascal (INSIS)
- ISM (INSB, rattachement secondaire INSIS)
- LAGEPP (INSIS)
- LJK (INSMI)
- LPENSL (INP, rattachement secondaire INSIS)

Le but de l'INS2I est de soutenir plus activement que dans le passé ces unités, en échangeant avec l'institut principal.

Pour rappel, CREATIS, ICube, LAAS et TIMC sont en double rattachement INS2I-INSIS. Les UAR IRCICA, CALMIP, GRICAD et iSC-PIF restent également rattachés à INS2I.

L'INSIS nous communique que les unités suivantes, rattachés à l'INS2I à titre principal, lui restent rattachés à titre secondaire :

- TIMA
- LIP6
- LS2N
- LIRMM
- GREYC
- LISN